



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Elaboration du PLUi-H

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD) –
Débat du Conseil Municipal sur
Orientations Générales



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Qu'est-ce que le Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables
(PADD) ?



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Le PADD, la clef de voûte du PLUi-H

- ❑ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :
 - ✓ expose le projet politique
 - ✓ répond aux besoins et aux enjeux du territoire de la CCPI pour les 20 prochaines années [selon une [approche prospective à horizon 2046](#)].
- ❑ Son écriture tient compte du contexte législatif et réglementaire (loi Littoral, loi Climat et Résilience, etc.) et des documents de planification à échelle supérieure (SCoT, SRADDET, etc...)
- ❑mais c'est document non technique, synthétique et [accessible à tous les citoyens](#)



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Le PADD, la clef de voûte du PLUi-H

Le PADD :

- ❑ n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme ou aux opérations d'aménagement **mais** les pièces du PLUiH qui ont une valeur juridique doivent être cohérentes avec lui
- ❑ ses orientations sont retranscrites **dans les orientations d'aménagement (OAP) et le règlement graphique & littéraire**, en réponse aux enjeux d'aménagement identifiés dans le diagnostic
- ❑ tient compte des **démarches transversales** (Plan de mobilité, PCAET, Plan Paysage, etc.) engagées par la CCPI



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

❑ **Extrait de l'article L.151-5 du code de l'urbanisme**

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° **Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.**

2° **Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.**

(...) **le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.** Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une **étude de densification** des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à **mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés** (...).

Lorsque le territoire du plan local d'urbanisme intercommunal comprend **au moins une commune exposée au recul du trait de côte**, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article **prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul.**»



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H de la CCPI

Des objectifs chiffrés

SIX GRANDS OBJECTIFS pour encadrer le développement du territoire:

I - Projection démographique – [croissance moyenne annuelle](#) et [nombre d'habitants](#) projetés en 2046

II - Nombre de logements projetés – en vue de [répondre aux besoins de la population](#) et pour accueillir de [nouveaux ménages](#)

III - Sobriété foncière et optimisation des espaces urbanisés – entre [consommation foncière](#) et [artificialisation](#)

IV - Définition d'une enveloppe foncière sur la durée du PLUi-H (20 ans) – [calculs](#) et [estimations foncières](#)

V- Densités minimales moyennes de production de logements à l'hectare - [fourchettes](#) et [seuils minimum](#)

VI – Répartition de l'enveloppe foncière entre les différentes vocations (habitat, économie et équipement)



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

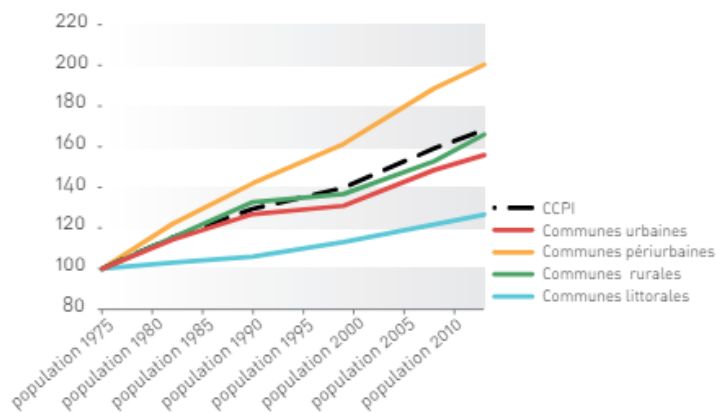
I. Projection démographique

Nombre d'habitants projetés

- Une **croissance continue** depuis plus de 40 ans
- La **population totale** de la CCPI est actuellement de **50 524 hab.** (INSEE 2021)
- Proposition de fixer la croissance annuelle moyenne entre 0,3%/an et 0,4% pour atteindre **53 000 hab. et + à horizon 2046**

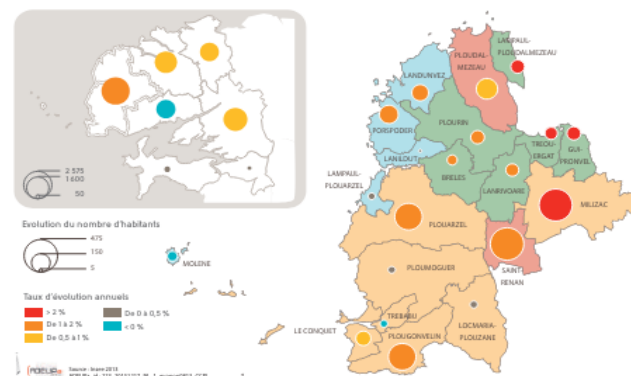
Estimation pondérée en fonction des ressources (eau, foncier) et des besoins

Évolution de la population entre 1975 et 2013 (base 100 = année 1975)



Source : Insee, RP1975, RP1982, RP1990, RP1999, RP2006 et RP2011 exploitation principale - traitement ADEUPa

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2013





PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

II. Nombre de logements projetés

Pour **stabiliser la population et accueillir de nouveaux ménages**,
il est envisagé de **produire 300 logements par an en moyenne soit 6000
logements à 20 ans**

Une production lissée sur 3 périodes:

- ✓ [5 ans]: 2026-2030 → 330 logements
- ✓ [10 ans]: 2031-2040 → 300 logements
- ✓ [5 ans]: 2041-2046 → 270 logements



Selva & Maugin

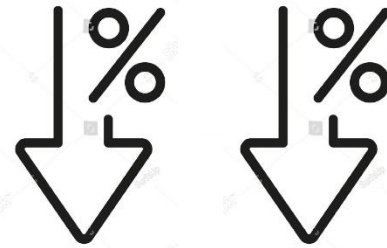
III. Sobriété foncière et optimisation des espaces urbanisés



Avec la sobriété foncière et les objectifs de la loi climat résilience,

nécessité de mieux qualifier :

- **le renouvellement urbain** et notamment **le potentiel de "densification cachée"** au sein des tissus d'habitat, d'activités, etc.
- **le phénomène d'artificialisation** et notamment **la part d'espaces perméables** dans les zones urbanisées ou à urbaniser



Poser un **double objectif de réduction** :

- de la consommation foncière
 - 50% de la conso jusqu'à 2031 [période 2021-2025 incluse]
 - de l'artificialisation
 - 50% de l'artificialisation par paliers de 10 ans jusqu'en 2046
- + reste pour atteindre ZAN en 2050

IV. Définition d'une enveloppe foncière sur la durée du PLUi-H (20 ans)

Période 2021-2031 :

- ❑ **Droit maximum à construire** (calculé sur la base de la conso de 2011 à 2021 auquel on applique -50% de réduction)
 - Rappel de la consommation foncière de 2011 à 2021 = [217 ha](#)
 - Droit maximum à construire : environ [110 ha](#)
- ❑ **Calcul de la consommation d'espace** [MOS entre août 2021 et avril 2024 inclus] : [44,1 ha](#) consommés
- ❑ **Les enveloppes restantes à construire en extension jusqu'en 2031.** Enveloppe maximale de [65,9 ha](#) pour la période 2024/2031 (Habitat-Eco-Equipement).
 - Puis réduction de 50% de l'artificialisation par paliers de 10 ans jusqu'en 2046, soit 67 ha théoriques supplémentaires pour couvrir les 20 ans du PLUi-H.



- Ces droits maximaux à construire en extension **ne sont utilisables que si**, comme le prévoit l'article L.151-5 du CU, l'étude de densification des zones déjà urbanisées prouve que la **capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés**. Or, il a été identifié (et le futur SCOT le demandera) 50% de potentiel en RU.
- Réserver des enveloppes pour les **extensions possibles** sur la période **2031 à 2046**.

V. Densités minimales moyennes de production de logements à l'hectare

❑ DENSITÉS MINIMALES MOYENNES attendues dans les zones :

- une fourchette comprise entre 20 logts/ha - seuil minimum (on ne peut pas aller en dessous) et 30 logts/ha – seuil minimum (on peut aller au-dessus).

Comme l'exige le SRADET Bretagne,

- Saint Renan et Ploudalmézeau, identifiés en tant que pôles d'équilibre et pôle relais dans l'armature urbaine du SCOT, auront des **densités de production** de logements minimales moyennes **supérieures aux autres communes**.



LES OPÉRATIONS LES PLUS DENSES NE SONT PAS LES MOINS APPRÉCIÉES

- Leur acceptabilité n'est pas corrélée à la **densité mesurée**.
- Leur appréciation est liée à la **proportion d'espaces publics** et à leur qualité.



LA SATISFACTION DE SON CADRE DE VIE DÉPEND DU TRIPTYQUE « NATURE, SERVICES, TRANSPORTS »

- La **proximité de la nature**, une **bonne offre de services/commerces** et la **desserte par les transports en commun** sont les critères principaux de satisfaction.



Bénéficier d'une surface extérieure privative à son logement (balcon, terrasse, jardin) est le 1^{er} critère pour définir son habitat idéal, en lien avec le besoin de proximité de nature.





PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

V.I Répartition de l'enveloppe foncière entre les différentes vocations



Habitat
70%



Economie
20%



Equipements
10%



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Un projet politique structuré autour de grandes orientations

- **AXE 1 / Organiser le développement urbain tout en préservant la qualité de vie du territoire**

Renforcer le maillage urbain pour mieux révéler l'identité du territoire. Conforter les connexions urbaines tout en préservant l'équilibre urbain/agricole.

- **AXE 2 / Développer la qualité de l'habitat en proposant un logement adapté à tous**

Conforter le dynamisme résidentiel tout en s'adaptant aux nouveaux besoins en termes de logement, que ce soit dans le bâti nouveau comme dans le bâti ancien.

- **AXE 3 / Renforcer l'attractivité et compétitivité économique**

Accompagner la vie et les acteurs économiques du territoire de manière raisonnée, dans les centres-villes, les zones d'activités économiques, sur le littoral et en zones agricoles.

- **AXE 4 / Valoriser le patrimoine, le paysage et la diversité environnementale**

Préserver et valoriser les richesses écologiques, paysagères et patrimoniales du territoire.

- **AXE 5/ Prévenir le risque et œuvrer pour un aménagement du territoire résilient**



**PAYS
D'IROISE**
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

L'armature urbaine de la CCPI

Échelle

Pays de Brest

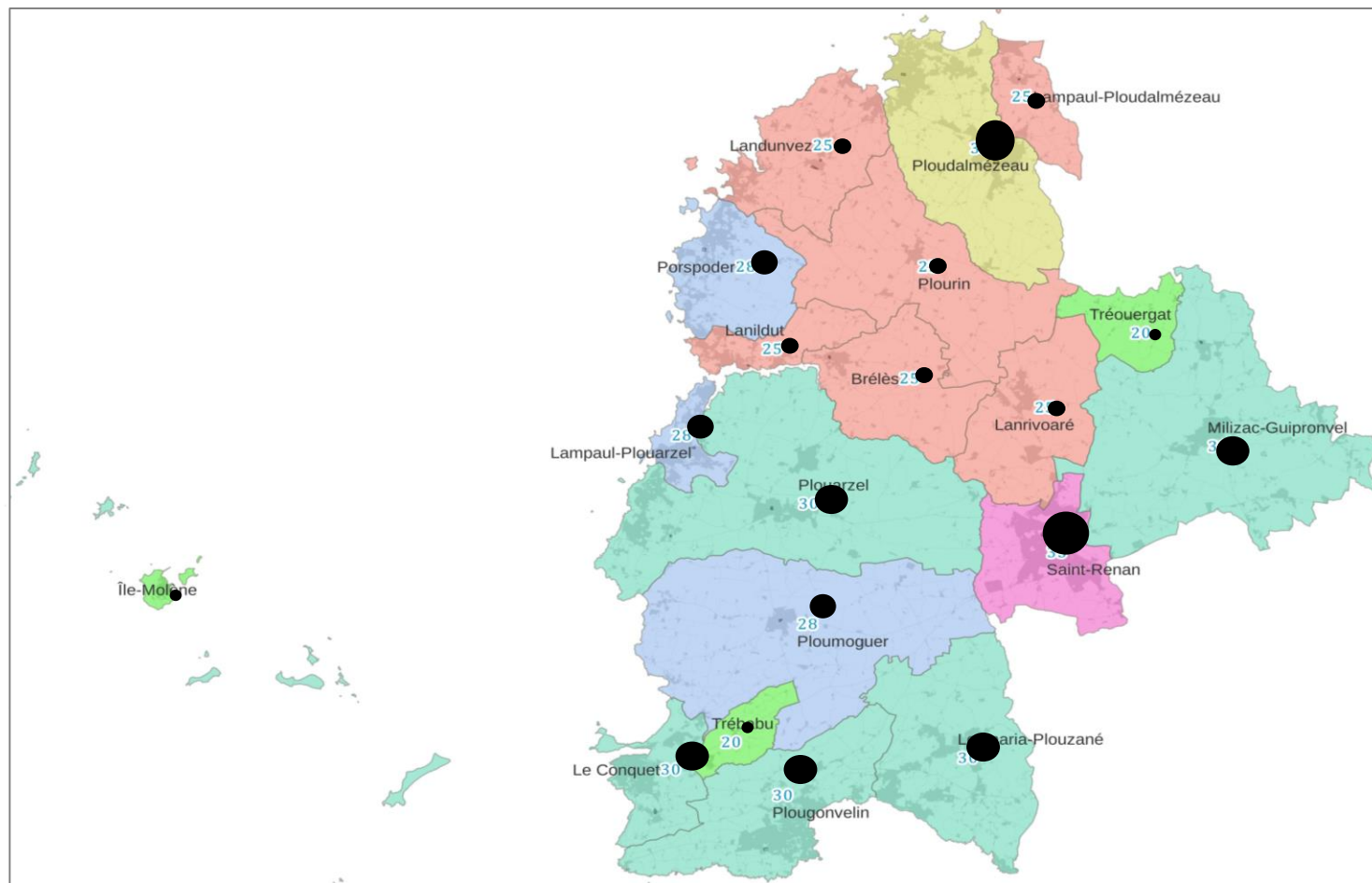
Pôle structurant

Pôle relais

Pôles locaux

Échelle CCPI

Saint-Renan	●
Ploudalmézeau	●
Le Conquet	●
Locmaria Plouzané	
Milizac Guipronvel	
Plouarzel	
Plougonvelin	
Lampaul-Plouarzel	●
Porspoder	
Ploumogueur	
Landunvez	●
Lanildut	
Brélès	
Lampaul-Ploudalmézeau	
Plourin	
Lanrivoaré	
Trébabu	●
Tréouergat	
Molène	



Axe I / Organiser le développement urbain tout en préservant la qualité de vie du territoire

Renforcer le **MAILLAGE URBAIN** pour mieux révéler l'identité du territoire :

- Maintenir un équilibre existant entre les pôles ruraux, les pôles urbains et les sites portuaires
- Adapter l'urbanisation aux différentes polarités dans la continuité de leurs histoires
- Assurer une équité territoriale et garantir un développement équilibré de l'urbanisation entre le littoral et l'arrière-pays
- Répondre aux besoins actuels et à venir en logement et renforcer les pôles de l'armature urbaine identifiés au SCoT.

Quelques chiffres clés :

- **217 ha** d'ENAF consommés [2011-2021]
- **300 lgts** à construire en moyenne par an



Principes à retenir:

- Cibler prioritairement les enveloppes urbaines hors ENAF existantes dans les communes pour la production de logements
- Les possibilités de développement au sein des SDU /VUD seront limitées



**PAYS
D'IROISE**
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Axe I / Organiser le développement urbain tout en préservant la qualité de vie du territoire

Trouver un **EQUILIBRE TERRITORIAL** entre l'aménagement d'espaces bâtis et la préservation d'espaces non bâtis :

- Préserver les surfaces agricoles utiles : limiter l'expansion de l'urbanisation et le mitage par la prise en compte des besoins en surfaces agricoles.
- Préserver et valoriser, l'environnement, le paysage et le cadre de vie : garantir un accès à la nature pour tous, protéger les paysages dans leur diversité et promouvoir la nature en ville dans les espaces les plus urbanisés.
- Promouvoir un habitat durable, sobre et économe en foncier : soutenir une offre urbaine diversifiée et en renforcer les densités tout en préservant le cadre de vie.



Principes à retenir:

- Réduction de 50% de la consommation d'ENAF jusqu'à 2031
- Trouver de nouvelles formes urbaines acceptables en densité pour le territoire

Axe I / Organiser le développement urbain tout en préservant la qualité de vie du territoire

Favoriser l'**ACCESSIBILITE** à l'ensemble du territoire pour tous :

- Améliorer la fluidité des liaisons en direction du pôle métropolitain et plus largement du territoire ouest breton en appui du maillage des routes départementales existantes (ex: aménagements RD 67 et RD58)
- Renforcer les liens entre les communes du Pays d'Iroise en sécurisant les routes communautaires et en prévoyant des aménagements adaptés
- Favoriser le recours aux modes de déplacements actifs, développer le covoiturage et renforcer l'offre de transports en commun

Quelques chiffres clés :

- 89% des déplacements domicile-travail se font en voiture en 2020.
- 95 % des ménages ont au moins un véhicule
- Entre 20 000 et 60 000 véhicules par jour entre la CCPI et l'agglomération de Brest



Principes à retenir

Encourager les mesures en faveur de la diminution des obligations de déplacements motorisés et d'utilisation de transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Axe I / Organiser le développement urbain tout en préservant la qualité de vie du territoire

En ce qui concerne les EQUIPEMENTS :

Assurer l'équité territoriale par une couverture équilibrée

- Cibler des emplacements stratégiques aux équipements : privilégier l'implantation des nouveaux équipements dans les tissus existants et dans les pôles identifiés au SCoT.
- Assurer une couverture équilibrée en services de téléphonie mobile et en déploiement du très Haut Débit (THD).

Privilégier la mutualisation :

- En matière d'éducation : maintenir le réseau d'équipements scolaires du primaire et développer une offre d'enseignement du secondaire.
- En matière d'équipements de santé et d'urgence : renforcer une offre de santé sur l'ensemble du territoire et accompagner le développement des infrastructures SDIS.

Quelques chiffres clés :

- 32 écoles maternelles et primaires
- 5 collèges
- 1 Maison Familiale Rurale



Besoins à préciser

En cohérence avec le cadre fixé par le SCoT, avez-vous déjà identifié sur vos communes des besoins ou des attentes en matière d'équipements et de services?

AXE 2 / Développer la qualité de l'habitat en proposant un logement adapté à tous

Les orientations du POA :

- Conforter le dynamisme résidentiel et l'attractivité du Pays d'Iroise tout en répondant aux nouveaux défis.
- Promouvoir un habitat durable, sobre et économe du foncier.
- Mobiliser et valoriser le parc de logements existants.
- Mieux répondre aux besoins (spécifiques) en habitat de certaines populations.
- Piloter et animer la politique locale de l'habitat.

AXE 3 / Renforcer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire

Organiser les ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES de manière équilibrée et raisonnée :

- Avoir une répartition équilibrée des ZAE à l'échelle de la CCPI en réponse à la diversité des besoins.
- Optimiser le foncier et maîtriser la consommation d'espaces à vocation économique tout en proposant une offre adaptée aux attentes des acteurs économiques.
- Permettre l'installation ou le transfert des activités peu ou pas compatibles avec l'habitat dans les ZAE, conforter les activités artisanales de production et industrielles sur le territoire.
- Favoriser l'accueil et de le développement d'entreprises à haute valeur technologique en identifiant notamment des espaces stratégiques pour les accueillir.

Quelques chiffres clés :

- La dynamique économique s'appuie sur un réseau de petites et moyennes entreprises. Seules 4 sociétés comptent plus de 100 employés. L'emploi est relativement dispersé.
- 39,6 hectares de consommés pour l'économie entre 2011 et 2021
- 15 zones d'activités économiques communautaires



A préciser :

- Les besoins en extension doivent être précisés sur la base notamment de l'inventaire des ZAE en cours de réalisation (potentiel disponible / mutation / optimisation)
- Penser la mixité des fonctions au sein des tissus urbains pour permettre l'installation d'activités économiques en centralité (centre bourg, centre-ville)

AXE 3 / Renforcer l'attractivité et la compétitivité économique

Consolider la **DYNAMIQUE COMMERCIALE ET DE SERVICE** du territoire :

- Accompagner l'intégration des zones commerciales et de leurs stationnements dans le paysage urbain en pensant les aménagements aux abords et en améliorer l'accès à la faveur des mobilités douces.
- Maintenir un équilibre entre les zones commerciales en périphérie et les commerces/services de proximité en centralité.
- Renforcer l'offre de proximité en intégrant des locaux commerciaux dans les nouvelles opérations d'aménagement et d'urbanisme.
- Lutter contre la vacance commerciale en accompagnant l'installation de nouveaux commerces/services.

Quelques chiffres clés (2020) :

- 38% des emplois dans le secteur du commerce, des transports et des services
- Saint-Renan et Ploudalmézeau concentrent 44% des commerces et des services de proximité



A noter :

L'implantation de nouveaux commerces ne pourra se faire en dehors des centralités urbaines et polarités commerciales (SCoT Pays de Brest).

AXE 3 / Renforcer l'attractivité et la compétitivité économique

Valoriser l'ECONOMIE MARITIME dans toutes ses composantes (tourisme, R&D, secteur primaire, etc...) :

- Créer les conditions favorables au déploiement de filières innovantes/porteuses de développement économique en leur réservant des espaces dédiés à l'intérieur du tissu urbain déjà existant qu'il soit littoral ou retro littoral.
- Distinguer sur le littoral des zones avec un accès mer destiné à l'accueil d'activités maritimes nécessitant la proximité immédiate de la mer (pompage d'eau de mer etc).
- Soutenir le niveau d'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement des activités maritimes notamment sur les ports du Conquet, de Molène, et de l'Aber Ildut.
- Promouvoir le territoire maritime en mettant en avant ses atouts et savoir-faire (pêche, algues, culture maritime via le patrimoine, circuit de randonnée...).

Quelques chiffres clés (2020) :

- 7 sites portuaires (Le Conquet, Molène, Porspaul, l'Aber-Ildut, Mazou, Argenton et Portsall), 15 zones de mouillages (ZML).
- Surface du terre-plein portuaire en ha et nb mètres linéaires « bord à quai »
- Sites accès mer identifiés (étude investir en Finistère)
- Aires de carénage
- Chantier naval/service



A préciser

- Identifier les entreprises qui ont des besoins spécifiques en logement
- Identifier les filières maritimes d'avenir pour le territoire (quelles filières, quels métiers, quelle stratégie foncière et immobilière... ?)

AXE 3 / Renforcer l'attractivité et la compétitivité économique

Soutenir l'AGRICULTURE LOCALE :

- Limiter la consommation foncière sur l'espace agricole et recentrer l'urbanisation au niveau des agglomérations.
- Permettre le développement des activités connexes à celles de production (vente directe, gîte à la ferme, hébergement de saisonniers...) dans une démarche de transitions.
- Encourager la mise en place de circuits courts et les démarches de production à Haute Valeur Environnementale (certification HVE).
- Limiter la présence de tiers dans l'espace agricole.
- Encadrer les possibilités d'évolution du bâti à vocation d'habitat en campagne et l'évolution et l'adaptation des activités économiques isolées dans le milieu rural.
- Accompagner l'agriculture dans la transition écologique et énergétique et le développement des énergies et matériaux renouvelables (Solaire, méthanisation, biomasse...) en tenant compte des gisements et ressources locales.



Meilleure lisibilité à long terme pour les agriculteurs

Transmission de l'outil agricole ainsi facilité

Quelques chiffres clés (2020) :

- 66% de la CCPI est en SAU
- Agriculture = 12% des emplois
- 600 agriculteurs exploitants pour 347 exploitations
- 9 exploitations sur 10 commercialisent en circuit long





PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

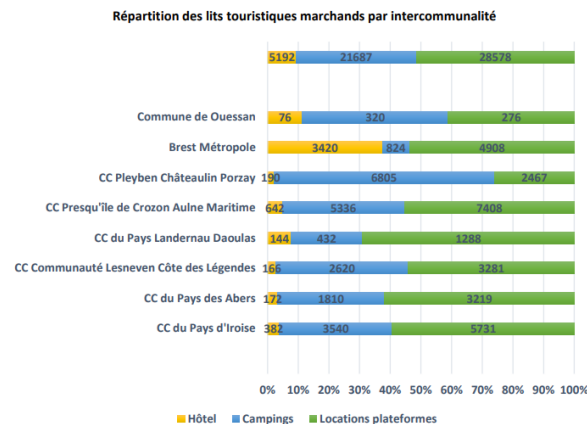
AXE 3 / Renforcer l'attractivité et la compétitivité économique

Affirmer un POSITIONNEMENT TOURISTIQUE attractif et compétitif :

- Proposer une offre diversifiée d'hébergements touristiques (campings nature, résidences hôtelières, gîtes et meublés, etc...) en s'appuyant sur les sites et équipements touristiques déjà reconnus.
- Empêcher que la marchandisation des lits n'altère l'offre de logements à l'année et encourager un tourisme durable respectueux de la dynamique résidentielle et économique existante à l'année (surtout sur le littoral). Assurer l'accès aux logements pour les habitants à l'année en régulant les meublés de tourisme notamment sur le littoral et proposer des solutions d'hébergements pour les saisonniers.
- Conforter le nautisme et la plaisance en réorganisant les sites aux pontons et en diminuant l'impact des zones de mouillages sur l'environnement.
- Préserver et valoriser les patrimoines locaux, les paysages culturels dans leur diversité et l'environnement car ce sont d'importants vecteurs de l'attractivité touristique.
- Prendre en compte les itinérances et mobilités touristiques afin de les intégrer au schéma général des déplacements.

Quelques chiffres clés :

- 28517 lits touristiques
- 42 chambres d'hôtes
- 201 gîtes



A retenir :

Positionner l'économie touristique comme un moteur de l'attractivité du territoire qui ne doit pas nuire au cadre de vie général et au bon déroulement des activités économiques et résidentielles à l'année.

AXE 4 / Valoriser le patrimoine, le paysage et la diversité environnementale

Valoriser les PAYSAGES qui participent à l'identité du territoire :

- Maintenir une diversité de paysages.
- Améliorer la qualité urbaine et paysagère (réduire l'impact visuel des nouvelles constructions et travailler sur l'aménagement des entrées de villes).
- Valoriser les sites remarquables et emblématiques du territoire en protégeant les éléments qui les composent (bâti et non bâti).
- Accompagner le changement d'usage et de destination du patrimoine bâti.
- Préserver les perspectives paysagères lointaines et les points de vue remarquables.
- Maîtriser l'évolution des paysages pour conserver l'authenticité du territoire : limiter la consommation des ENAF, préserver les boisements et lutter contre les plantes invasives.

Chiffres clés :

- 21 ZNIEFF
- 1 ZICO
- 5 sites géologiques
- 5 sites Natura 2000
- Linaire de bocage : 2952 km
- 5 communes labels du patrimoine
- Classement et inscription du site de Saint-Mathieu



A décider :

Valider la liste des sites remarquables et emblématiques

Valider la liste des perspectives paysagères lointaines et les points de vue remarquables

Lister les éléments du patrimoine (bâti et non bâti)

Produire un guide de l'architecture et du patrimoine local (OAP Thématique ?)

AXE 4 / Valoriser le patrimoine, le paysage et la diversité environnementale

Préserver, restaurer et valoriser les espaces naturels et les continuités écologiques :

- Faire de la « nature en ville » en créant des réservoirs de biodiversité dans les bourgs et les futurs quartiers.
- Préserver les milieux naturels et forestiers de qualité déjà existants.
- Renforcer le maillage bocager en tant que corridors écologiques.
- Préserver les zones humides identifiées à l'échelle de la CCPI pouvant améliorer la qualité des masses d'eau du territoire et les zones de captage des eaux.

Chiffres clés :

- 13 cours d'eau principaux répartis en 4 sous-bassins versants
- 6 masses d'eau du territoire présentent un état écologique moyen en 2017
- 2 masses d'eau souterraine dans un état médiocre



A décider:

- ✓ Appliquer un taux d'imperméabilisation (ENAF et hors ENAF) pour réduire les coûts des réseaux d'eaux pluviales ?
- ✓ Inscrire une **Trame brune** pour anticiper et faciliter la prise en compte des sols aux rôles multifonctionnels
- ✓ Renforcer la **Trame Verte et Bleue** (en se basant sur les données du GIEC à 2100) pour exploiter au mieux la capacité de régulation des eaux par ces milieux lors d'épisodes pluvieux importants ou aléas climatiques



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

AXE 4 / Valoriser le patrimoine, le paysage et la diversité environnementale

Promouvoir l'autonomie énergétique :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer la consommation d'énergies.
- Produire de l'énergie à partir de sources locales / renouvelables.
- Diminuer le volume de déchets.

Accompagner le développement des communications numériques

Quelques chiffres clés :

- 57 GWh produits avec l'énergie éolienne en 2015
- 3 GWh produits avec de l'énergie solaire en 2015
- 360100 teqCO2 émis depuis le territoire en 2015


AXE 5 / Prévenir les risques et œuvrer pour un territoire résilient

Anticiper les évolutions environnementales :

- Lutter contre les causes du changement climatique, s'adapter à ce changement en veillant à ne pas augmenter les risques et les nuisances vis-à-vis des personnes et des biens : prendre en compte la récurrence des aléas climatiques sur le territoire (fortes tempêtes/ouragan/hausse des températures,...), estimer les risques à 2100 (submersions marines, inondations/sécheresse) et penser les solutions d'adaptation.
- Faire du sol /sous-sol, une ressource pour l'aménagement durable et une meilleure maîtrise du risque. Fixer les perméabilités des sols dans les opérations d'aménagement urbain, promouvoir la nature en ville et renforcer la place du végétal dans les quartiers (concept de la Ville éponge).

Anticiper le recul du trait de côte :

- Penser la stratégie d'adaptation la plus adaptée aux espaces agricoles, naturels et forestiers, aux activités humaines et aux espaces urbanisés exposés à ce recul.



Adaptation des formes urbaines aux fortes pluies, aux fortes chaleurs, au recul du trait de côte...). Des solutions existent.

Compensation Renaturation des zones humides existantes, autres solutions fondées sur la nature